Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Investir dans le non coté

Primaire et secondaire, LP-led et GP-led, millésimé et evergreen, FCPR et ELTIF, frais et indicateurs : le lexique et la méthode pour sélectionner un fonds de private equity.

Private equity | ELTIF | Lexique

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Le lexique du private equity

02 Choisir le bon type de fonds

03 La grille en 10 questions

04 Enveloppes et fiscalité

05 Les frais et le rendement net

06 La check-list

07 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Vous voulez diversifier votre patrimoine au-delà de la bourse et de l'immobilier.
- On vous a proposé un fonds de private equity et vous voulez comprendre.
- Vous avez cédé votre entreprise et devez réinvestir via votre holding.

LE MOT D'ALEXIS

Le private equity a longtemps été réservé aux institutionnels. Il s'ouvre aujourd'hui aux particuliers, avec de vraies opportunités et un vocabulaire qui sert parfois à masquer des frais élevés.

Ce guide vous donne le lexique et la méthode pour sélectionner un fonds en connaissance de cause.

L'essentiel en une page

- **GP et LP** : la société de gestion et les investisseurs du fonds.
- **Primaire** : nouvelles entreprises ; **secondaire** : participations existantes, courbe en J atténuée.
- **Millésimé** : fonds fermé de 8 à 12 ans ; **evergreen** : fonds ouvert, liquidité partielle.
- **Lire le DPI**, pas seulement le TRI : c'est ce qui vous a vraiment été rendu.
- **Une poche de 5% à 15%** du patrimoine financier, diversifiée par gérant et par millésime.

01

Le lexique du private equity

Terme	Définition
GP / LP	La société de gestion (general partner) / les investisseurs du fonds (limited partners)
Engagement	Le montant que vous vous engagez à verser, appelé progressivement
Appel de fonds	La demande de versement d'une partie de l'engagement
Distribution	Le reversement aux investisseurs du produit des cessions
Millésime	L'année du premier investissement d'un fonds fermé
Courbe en J	Performance négative des premières années, avant la création de valeur
Primaire / secondaire	Investir au lancement / racheter des participations existantes
LP-led / GP-led	Secondaire initié par un investisseur vendeur / par la société de gestion
Véhicule de continuation	Nouveau fonds qui reprend des entreprises d'un fonds arrivé à échéance
Co-investissement	Investir aux côtés d'un fonds dans une entreprise donnée
Evergreen	Fonds ouvert en permanence, avec rachats périodiques plafonnés
Gate	Plafonnement des rachats d'un fonds evergreen
Hurdle / carried interest	Rendement minimal avant intéressement du gérant / part des plus-values du gérant
TRI, TVPI, DPI, RVPI	Rendement annualisé, multiple total, multiple distribué, multiple restant

02

Choisir le bon type de fonds

Votre objectif	Type de fonds adapté
Démarrer avec un petit ticket, dans une assurance-vie	Fonds evergreen ou ELTIF éligible
Limiter la courbe en J et la durée	Fonds secondaire
Viser le potentiel le plus élevé	Capital-risque ou LBO primaire, en diversifiant
Des revenus plus réguliers	Dette privée, infrastructures
Réinvestir le prix de cession d'une holding	Fonds éligibles au réemploi de l'apport-cession

Diversifier dans le temps

Investir chaque année ou tous les deux ans dans un nouveau fonds millésimé permet de lisser l'effet de la conjoncture d'entrée, comme le font les investisseurs institutionnels.

03 La grille en 10 questions

#	La question à poser
1	Quelle est l'expérience de l'équipe et ses résultats sur les fonds précédents (TRI, TVPI et surtout DPI) ?
2	Quelle stratégie : capital-risque, développement, LBO, secondaire, dette ?
3	Quelle durée maximale, prorogations comprises ?
4	Quel calendrier d'appels de fonds, ou quelle liquidité pour un evergreen ?
5	Quels frais : entrée, gestion, carried interest, hurdle ?
6	L'équipe investit-elle elle-même dans le fonds ?
7	Quelle diversification : nombre de sociétés, secteurs, pays ?
8	Quelle politique de valorisation et quel évaluateur indépendant ?
9	Quelle fiscalité selon l'enveloppe choisie ?
10	Quelle part de mon patrimoine cela représente-t-il ?

04 Enveloppes et fiscalité

Enveloppe	Fonds accessibles	Fiscalité
Assurance-vie, PER	Evergreen, FCPR, ELTIF éligibles	Celle de l'enveloppe
Compte-titres ou nominatif	Toute la gamme grand public	FCPR fiscal : plus-values exonérées d'IR après 5 ans sous conditions, prélèvements sociaux dus
Holding à l'IS	Toute la gamme, y compris professionnelle	Régime des sociétés ; réemploi possible dans le cadre de l'apport-cession
FCPI, FIP	Fonds dédiés	Réduction d'impôt à l'entrée, blocage de 6 à 10 ans

Budget 2027

Le projet de loi de finances pour 2027 encadre les fonds dédiés en assurance-vie investis dans des actifs du souscripteur ou de sa famille, et durcit le régime de la purge des plus-values en report après un apport-cession. À suivre jusqu'à l'adoption définitive.

05

Les frais et le rendement net

L'écart entre performance brute et nette atteint couramment 4 à 6 points par an.

Un fonds qui double la mise en brut

100 000€ engagés, multiple brut de 2,2x sur 10 ans, 3% de frais d'entrée, 2% de frais de gestion, 20% de carried interest : le multiple net tombe autour de 1,6x à 1,7x, et le TRI net est inférieur de plusieurs points au TRI brut. Le simulateur de l'article vous permet de tester vos hypothèses.

Les frais ne disqualifient pas le private equity : les meilleurs gérants créent une valeur qui les justifie largement. Ils obligent à sélectionner, et à comparer des performances nettes, à millésime égal.

06

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] Mon épargne de précaution et mon portefeuille coté sont déjà en place.
- [ ] L'argent investi ne me sera pas nécessaire avant 8 à 12 ans.
- [ ] Je comprends si le fonds est primaire, secondaire, millésimé ou evergreen.
- [ ] J'ai lu le DPI des fonds précédents du gérant.
- [ ] J'ai additionné tous les frais, enveloppe comprise.
- [ ] Je connais les conditions de rachat d'un fonds evergreen.
- [ ] Je diversifie par gérant, stratégie et millésime.
- [ ] Le non coté représente une part limitée de mon patrimoine financier.

07

Les erreurs à éviter

1 **Comparer des TRI de millésimes différents**

La conjoncture d'entrée pèse plus que le talent sur un seul fonds.

2 **Se fier au TVPI d'un jeune fonds**

Les valorisations ne sont pas encore réalisées : regardez le DPI.

3 **Croire qu'un evergreen est liquide**

Les rachats peuvent être plafonnés quand on en a le plus besoin.

4 **Tout investir dans un seul fonds**

La dispersion des performances entre gérants est considérable.

5 **Oublier les appels de fonds**

Un engagement non honoré peut entraîner des pénalités.

6 **Choisir sur la seule réduction d'impôt**

Un FCPI ou FIP médiocre coûte plus que l'avantage fiscal.

ET MAINTENANT ?

Construisez votre poche non coté

Je sélectionne avec vous des fonds de private equity adaptés à votre horizon et à votre enveloppe, en toute indépendance, et nous construisons une poche diversifiée dans le temps.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/private-equity-2027.html

Sources officielles

- AMF : investir dans le non coté, les points d'attention
  https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants
- Règlement (UE) 2023/606 modifiant le règlement ELTIF (EUR-Lex)
  https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2023/606/oj
- Assemblée nationale : projet de loi de finances pour 2027 (n° 3210)
  https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/plf_2027

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital-investissement présente un risque élevé de perte en capital et une liquidité réduite.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.